

**RAPPORT DE LA COMMISSION
EXTRAORDINAIRE DU CEA DE LA FFA**
24 Décembre 2021, Strasbourg

À tout.e.s les agent.e.s de la FFA,

Une troisième commission extraordinaire du CEA a eu lieu ce vendredi 24 décembre à Strasbourg. Jour de fête, le comité s'est réjoui de rivaliser de beauté et d'éclat dans le traitement de sa mission. La réunion du 15 novembre avait précisé en bonne et due forme les tenants et les aboutissants des commissions extraordinaires du comité tout en actant sa tenue mensuelle. Rappelons que le choix des épreuves est une décision stratégique pour l'association postmoderne de l'art et du sport. Pour cette session, les experts se sont accordés sur un récit historique de l'affiliation des Arts et des Lettres aux JO modernes. Des archives remarquables ont été examinées et assorties dans l'objet qu'un argumentaire historique corrobore les projets contemporains de la FFA. Le DTN de la fédération a été approuvé (par défaut) comme rapporteur de la commission.

A. TEASING ET DEBRIEF DE 1906

Revenons aux prémices de nos JO modernes. Les premiers décisionnaires du CIO avaient, dès la genèse de leur œuvre, le désir d'une renaissance complète des Jeux olympiques antiques. Pour la première édition moderne en 1896 à Athènes, les épreuves sportives furent adaptées aux pratiques sportives de l'époque et la remise en place des épreuves artistiques était communément acceptée. Ce ne fut pourtant qu'à compter de l'édition de 1912 à Stockholm que les épreuves artistiques prirent place au sein des Jeux olympiques modernes sous l'expression (improvisée par le baron) de Pentathlon des Muses.

En 1906, les discussions d'une affiliation des Arts et des Lettres aux épreuves olympiques sautèrent le pas de la prospection à son officialisation. Le 23 mai 1906, l'orateur Pierre de Coubertin prononçait son discours d'ouverture de la conférence des Arts, Lettres et Sports au Foyer de la Comédie Française, à Paris et posait la question aux membres de l'assemblée « dans quelle mesure et en quelle forme les Arts et les Lettres pourraient participer à la célébration des olympiades modernes et, en général, s'associer à la pratique des sports pour en bénéficier et les ennoblir ». L'intention de ce rassemblement extraordinaire consistait à acter (ou non) de l'ajout des épreuves artistiques pour les éditions suivantes. L'édition de 1906 venant de se conclure à Athènes (du 22 avril au 2 mai 1906), tous les regards étaient tournés vers un nouvel objectif : Londres 1908 !

Notons que Pierre de Coubertin (aussi journaliste) s'était quelque peu avancé sur le résultat de l'assemblée. Dans son article *Deuxième étape* publié dans le numéro de la revue *Olympique* de mai 1906, article jouant le rôle de teasing de la conférence à la Comédie Française : « Les adhésions les plus chaleureuses sont parvenues à tous les points du globe aux organisateurs. Partout où l'on pense la lecture de ce programme paraît avoir éveillé un écho sympathique et l'on peut dire avec certitude que la deuxième étape n'est pas seulement atteinte : elle est franchie. » Le baron a toujours été très sûr de son fait et nous espérons que le comité aura de son aplomb autant que faire se peut.

Dans le numéro suivant de la revue *Olympique* (juin 1906), un nouvel article signé de Coubertin intitulé sobrement *Un « grand mariage »* débrieife la conférence. Il revient sur l'objectif du CIO « d'unir de nouveau, par les liens légitimes du mariage, d'anciens divorcés : le muscle et l'esprit » et présente les conclusions de l'assemblée : l'entrée des cinq épreuves artistiques (peinture, sculpture, littérature, architecture et musique) et la contrainte pour les artistes olympiques de réaliser des productions inspirées par « l'idée sportive ».

Dernière embûche à l'arrivée des Arts et des Lettres aux JO, des difficultés logistiques avaient empêché la présence des épreuves artistiques à Londres en 1908. Ainsi, les épreuves artistiques modernes se déroulèrent pour la première fois lors de l'édition de 1912 à Stockholm.

Au cours de la première partie de la commission, une petite digression du CEA s'était portée sur les JO antiques. Précisons. Le DTN avait indiqué sur un ton moqueur que les JO antiques ne comptaient « que » quatre épreuves artistiques (littérature, sculpture, musique et architecture). Cette annonce avait alors engendré un certain brouhaha. En guise de réponse, un membre de la délégation Grand Est dit tout haut ce que certains pensaient tout bas : « Peut-on en déduire que le médium peinture est une création moderne ? » Le comité d'expert ne trouva (assez étonnamment) rien d'intéressant à redire à cette controverse et se remit au travail.

B. LES ÉPREUVES

L'ajout de l'épreuve de peinture à l'ère moderne incita certains membres à faire de même pour Paris 2024. Après discussion, il sembla de bon goût d'agrémenter aux épreuves artistiques modernes l'épreuve de cinéma. Autre point, le comité jugea la contrainte de l'inspiration d'antan de « l'esprit sportif » trop restrictive. Les membres du CEA évaluèrent le cadre d'une inspiration de « l'esprit collectif » conjuguée à une démarche contextuelle comme étant plus adapté à la création artistique contemporaine. Aussi, il a été rappelé les conclusions adoptées à propos de la porosité du numérique dans les épreuves artistiques lors de la commission d'octobre : « le comité a accepté collectivement que le numérique puisse apparaître de manière transversale dans les épreuves officielles ». Cette session étant axée sur le fait de convenir d'un récit historique validé par tous, aucune décision sur les épreuves artistiques pour Paris 2024 n'a été actée par le CEA. La commission de janvier approuvera (ou non) cette proposition.

C. PARIS 1924 - 2024

Le CEA n'a pas peur des sauts temporels. C'est pourquoi le deuxième point de la commission a été d'examiner une archive plus récente sur le sujet : le numéro spécial du journal *L'Equipe* « J-1000 des JO de Paris 2024 » publié le vendredi 29 octobre 2021. Deux passages (p.4) ont extrêmement intéressé le comité qui a jugé bon de signifier la qualité du quotidien. « Mais pourquoi les revues artistiques n'ont-elles pas entamé elles aussi des recherches sur la question ? » lança le DTN. Cet oubli éditorial est pour le CEA bien plus qu'un indice sur les distances prises par le milieu de l'art avec l'Olympie.

Le premier passage relate les événements de la journée du 18 juin 1924. « Le concours d'architecture s'achève. Le jury avec notamment Henri Sauvage, Tony Garnier et Auguste Perret, distingue par une médaille de bronze le Hongrois Alfred Hajos, médaillé vingt-huit ans après les JO de 1896, où il était devenu champion olympique du 100 m et du 1200 m nage libre. Devenu architecte, il a dessiné notamment les plans de stades comme le *Megveru üti stadion* à Budapest. » Le second passage décrit les événements de la journée du 28 juin 1924. « Les derniers concours artistiques s'achèvent. Les membres du jury musical (Maurice Ravel, Arthur Honegger, Igor Stravinsky, Gabriel Fauré), sont déçus et le concours de musique ne fait l'objet d'aucun classement. En littérature, Gabriele d'Annunzio, Paul Claudel, Paul Valéry, et Maurice Maeterlinck snobent Henry de Montherlant et son *Paradis à l'ombre des épées* et récompensent Géo Charles, pour *Jeux Olympiques*, pièce de théâtre en plein air. »

Le CEA souhaitait par la mise en lumière de ces faits rappeler la qualité des jurys artistiques de l'époque tout en égratignant son insuffisante parité. Le comité a aussi souligné que les jurés étaient tous des praticiens des épreuves artistiques qu'ils jugeaient. Le CEA estima de « judicieux » d'accorder à des artistes la place de juge. Les membres du comité apprécièrent sans exception l'habile stratégie permettant de valoriser sur différents champs les artistes vivants. Pour finir, la situation cocasse (d'aucun gagnant pour l'épreuve de musique) anima le débat. Plusieurs questions s'entremêlèrent : « Peut-il y avoir un deuxième sans premier ? », « Y aura-t-il des records artistiques ? » ou encore « Les jurés pourront-ils acter d'une égalité collective ? » Soit autant de sujets dévoilant toute la complexité de la mission de nos futurs jurés.

Adrien ABLINE
DTN (Directeur Technique National)
Fédération Française d'Art